

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 149 (Rect)

présenté par  
M. Eckert

-----

### ARTICLE 36 BIS

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 6 :

« Un décret peut étendre cette superficie lorsque... *(le reste sans changement)* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.